Déclic.
TÉLÉCOMMANDE

DOCUMENTATION TECHNIQUE

Kit motorisation NICE HOME VOLTO 700

Retrouvez les instructions, schémas et réglages de votre équipement dans les pages suivantes.

Avant toute manipulation

Vérifiez la référence exacte de votre appareil. Les instructions techniques et les avertissements du fabricant restent prioritaires. En cas de doute ou pour une intervention électrique, faites appel à un professionnel qualifié.

Une question sur votre référence ?

declictelecommande.com/contact

Document distribué par Déclic Télécommande.
Les marques et références des fabricants sont conservées dans la notice.

Docusign Envelope ID: 49C884F2-4076-4D61-944F-CBF960F05F24

Nice S.p.A.
Via Callalta, 1
31046
Oderzo (TV) Italy

Phone +39 0422.853838
Fax +39 0422.853585
info@niceforyou.com
www.niceforyou.com

P.IVA IT 03099360269
C.F. / Reg. Impr. TV02717060277
R.E.A. TV220549
Mecc. TV042127

Déclaration de conformité EU (N. 831/VOLTO)

et déclaration d'incorporation de "quasi-machines"

Rev: 0

Langue: Français

Nom du fabricant:	Nice S.p.A.
Adresse:	Via Callalta n°1, 31046 Oderzo (TV) Italy
Personne autorisée à constituer la documentation technique:	Nice S.p.A.
Adresse:	Via Callalta n°1, 31046 Oderzo (TV) Italy
Type de produit:	Motoréducteur pour l'automatisation des portes
Modèle/Type:	VOLTO700, VOLTO1000
Accessoires:	Reportez-vous au catalogue

Je soussigné Juan B. Mogollon dans le rôle de Directeur Général, déclare sous sa seule responsabilité que le produit décrit ci-dessus est conforme aux dispositions fixées par les directives suivantes:

- Directive 2014/53/EU (RED)
 - Protection de la santé (art. 3(1)(a))
 EN 62479:2010
 - Sécurité électrique (art. 3(1)(a))
 EN IEC 62368-1:2024 + A11:2024
 - Compatibilité électromagnétique (art. 3(1)(b))
 EN 301 489-1 V2.2.3:2019,
 EN 301 489-3 V2.3.2:2023
 - Spectre radioélectrique (art. 3(2))
 EN 300 220-1 V3.1.1:2017,
 EN 300 220-2 V3.2.1:2018
- Directive 2011/65/UE (RoHS II), 2015/863/UE, 2017/2102/UE

Le produit satisfait également les directives suivantes conformément aux exigences prévues pour la « quasi-machines » (Annexe II, partie 1, section B):

Directive 2006/42/EC DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 Mai 2006 relative aux machines et modifiant la Directive 95/16/EC (refonte)
● Les documents techniques ont été rédigés conformément à l'annexe VII B de la directive 2006/42/EC. Les conditions essentielles suivantes ont été respectées:
1.1.1- 1.1.2- 1.1.3- 1.2.1-1.2.6- 1.5.1-1.5.2- 1.5.5- 1.5.6- 1.5.7- 1.5.8- 1.5.10- 1.5.11
● Le producteur s'engage à transmettre aux autorités nationales, sur la base d'une demande motivée, les données relatives à la "quasi-machines " dans le respect des droits de propriété intellectuelle.
● Si la "quasi-machines" a été mise en service dans un pays d'Europe dont la langue officielle diffère de celle utilisée dans la présente déclaration, l'importateur doit annexer la traduction correspondante.
● La "quasi-machines" ne doit pas être utilisée jusqu'à ce que la machine finale à laquelle elle est incorporée est à son tour déclarée comme étant conforme, le cas échéant, aux dispositions de la directive 2006/42/EC.

En outre le produit s'avère être conforme aux normes suivantes:
EN IEC 60335-2-95:2023+A11:2023
EN 60335 1:2012 + A11:2014 + A13:2017 + A1:2019 + A14:2019 + A2:2019 + A15:2021 + A16:2023
EN 62233:2008
EN 61000-6-2:2019
EN 61000-6-3:2021

Lieu et Date: Oderzo, 20/06/2025

Ing. Juan B. Mogollon
(Directeur Général)

Signed by:
Juan B. Mogollon
B03261BD8AAF4D4...